



Observatoire des maladies chroniques

03-03-2017

E 018250

Madame Maggie De Block, Ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Monsieur Benoît Mores, conseiller pour
les matières liées aux patients

2017 01

Madame la Ministre,

En notre qualité d'Observatoire, section consultative, nous aimerions réagir aux récentes publications concernant les économies planifiées dans les soins de santé.

En premier, nous tenons à souligner le fait que nous sommes d'accord avec une série de mesures, car elles seront bénéfiques pour la qualité des soins aux patients et pour la finaçabilité de nos soins de santé. Nous soutenons par exemple la réforme des hôpitaux, afin de parvenir à des soins plus efficaces et des économies au niveau de l'imagerie médicale.

Toutefois, nous voulons exprimer nos préoccupations concernant certaines mesures.

Hausse du prix des antibiotiques

Nous craignons que certains patients ne soient affectés par la mesure visant à relever le prix des antibiotiques. L'Observatoire soutient cependant le fait que les antibiotiques ne puissent pas être utilisés à la légère. Les médecins ne peuvent prescrire des antibiotiques que s'ils sont médicalement justifiés.

Mais pour certains patients malades chroniques, les antibiotiques constituent une part essentielle de leur traitement. Songeons aux patients souffrant d'un cancer ou d'une affection pulmonaire. Ils doivent souvent prendre des antibiotiques sur une longue période pour éviter de s'affaiblir. Or ces patients sont déjà souvent confrontés à des frais médicaux élevés. La hausse tarifaire des antibiotiques les touchera encore plus durement. Une politique axée sur les groupes cibles peut selon nous y apporter une solution, si le prix des antibiotiques n'évolue pas pour certains malades chroniques.

Hausse du prix des sprays nasaux, coxibs et inhibiteurs d'acide gastrique

Selon certains communiqués parus dans les médias, les médicaments tels que les sprays nasals, coxibs et inhibiteurs d'acide gastrique deviendront plus chers ou ne seront plus remboursés. Cette mesure inquiète également l'Observatoire. Ce sont surtout les malades chroniques, comme les patients souffrant d'asthme, d'allergie et de troubles pulmonaires,

qui utilisent fréquemment ces médicaments dans le cadre de leur traitement. Même si vous avez entre-temps décidé qu'il y aura un double statut pour les sprays nasaux pour les malades chroniques, leur ticket modérateur va quand même augmenter, et donc aussi les frais médicaux. Les malades chroniques seront les plus touchés par ces mesures.

L'Observatoire aimerait savoir sur quelle base il a été décidé de ne plus rembourser ces médicaments. Ici aussi, il pourrait être utile d'accorder malgré tout un remboursement à certains groupes cibles.

Indexation du montant du maximum à facturer

Le plafond du maximum à facturer sera indexé. De ce fait, le groupe des plus vulnérables pourrait avoir davantage de difficultés à atteindre le plafond. Pour le moment, nous ignorons encore combien de personnes pourraient être mises sur la voie de garage en raison de cette mesure. Serait-il possible de réaliser une simulation pour que nous puissions objectiver son impact éventuel ?

L'Observatoire plaide en outre pour ne pas augmenter le plafond du maximum à facturer social. Les patients les plus vulnérables seraient ainsi épargnés par cette mesure.

Réduction des séances de kinésithérapie pour les patients atteints de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique

Les patients concernés par ces problématiques sont fortement inquiets et attirent l'attention sur le fait que cette réduction va avoir des conséquences désastreuses sur leur qualité de vie, notamment parce que les séances de kinésithérapie permettent, dans de nombreux cas, de stabiliser la maladie et de favoriser le maintien à l'emploi des patients fibromyalgiques. Cette mesure est vécue comme un retour en arrière.

Le site de l'INAMI nous explique que ces modifications ont, entre autres, pour but de répondre plus précisément aux besoins spécifiques de ces patients. Nous y lisons aussi que cette mesure a été élaborée suite à des consultations et en concordance avec les avis de plusieurs experts tant sur le plan national qu'international.

En outre, l'expertise des associations de patient concernées ainsi que celle de l'Observatoire des maladies chroniques n'ont pas été sollicitées dans ce cadre. Comment ces mesures vont répondre de manière plus précise aux besoins des patients, n'est pas explicité. Or, la Ministre valorise dans ses politiques de santé la place active des patients et des associations de patients. Sans oublier que la fibromyalgie a depuis plusieurs années réussi à être mieux connue et reconnue.

L'Observatoire invite la Ministre et l'INAMI à l'impliquer lui-même ainsi que les associations de patients concernés, afin d'aboutir à une bonne analyse des besoins de ces patients qui parte de l'expérience de ceux-ci, et de travailler ensemble en vue d'une approche ciblée qui puisse tenir compte des besoins spécifiques de ces patients.

Financement de la sécurité sociale

Les patients font part de leurs inquiétudes quant au financement de la sécurité sociale dans les années à venir. En effet, les discussions politiques menées en ce début d'année 2017 laissent entendre que la garantie budgétaire apportée par l'état pourrait être remise en question. Cette apport financier, appelé financement alternatif, complète le budget issu des cotisations sociales et garantit le maintien d'un budget équilibré pour la sécurité sociale, année après année. Un budget stable, garanti par ce mécanisme, est indispensable pour développer des politiques de santé cohérentes à long terme.

Les membres de la section consultative de l'Observatoire demandent que l'Etat continue à se porter garant d'un financement équilibré de la sécurité sociale dans les années à venir, poursuivant ainsi l'objectif d'apporter des soins de santé de qualité accessible à tous. Ils demandent un engagement fort de la part du gouvernement de ne pas modifier le mécanisme du financement alternatif apporté par l'Etat.

Nous regrettons que les mesures exposées dans les médias le soient dans le cadre des économies dans les soins de santé. Les économies ont toujours une connotation négative et nous pouvons partir du principe que la mise en place de telles mesures constitue un premier pilier majeur pour la qualité de vie du patient. Par ailleurs, une série de mesures arrivent aux oreilles des patients via les médias, ce qui génère des inquiétudes supplémentaires. Nous estimons que la transparence et une information rapide aux patients sont essentielles et nous voulons souligner l'importance du mode et du timing de communication des mesures qui ont un impact majeur sur un grand nombre de patients.

Enfin, nous voulons attirer votre attention sur le rôle de l'Observatoire des maladies chroniques dans la délivrance d'un avis proactif sur l'impact potentiel des mesures précitées sur la qualité de vie du patient. Nous sommes prêts à collaborer avec vous, de manière préventive et proactive sur la base de notre expertise, à ces mesures proposées qui touchent les maladies chroniques.

Nous aimerions vous apporter plus de détails concernant nos préoccupations lors d'un entretien. D'avance merci pour votre réponse.

Sincères salutations,

i.o.

Daphne
Secrétaire

Ulrike Pypops

Présidentes de la section consultative de l'Observatoire des maladies chroniques

Karen Mullié